



L'Ascension

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière, que le conseil tiendra une séance ordinaire à la salle des séances du conseil, sise à la salle de la Maison des jeunes située au sous-sol de l'école L'Aventure (4, rue Principale Ouest), en la municipalité de L'Ascension, **LUNDI LE 10 MAI 2021, À 19:30 HEURES.**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande	La demande porte sur l'agrandissement du bâtiment principal dérogatoire protégé par droits acquis à 12,70 mètres de la ligne des hautes-eaux du lac Sumas, l'agrandissement suivra l'alignement du bâtiment existant et ainsi augmenteras l'empiètement de 0,68 mètre portant le droit acquis à 12,02 mètres de la ligne des hautes eaux ce qui contreviens à l'article 17.8 c) du règlement 2000-348 relatif au zonage qui stipule ceci : « l'agrandissement doit se faire en conformité avec la réglementation en vigueur à l'exception des normes concernant les marges de recul avant, latérales et arrière qui peuvent suivre l'alignement existant à condition que l'agrandissement ne crée pas d'empiètement supérieur. »
Identification du site concerné	Cette demande concerne la propriété située au 250 chemin du Sorbier, matricule 0254 70 8540.

Étant donné la situation de la COVID-19, cette séance se tiendra à huis clos. Ainsi, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, en envoyant un avis écrit, par la poste au 59, rue de l'hôtel-de-ville, L'Ascension (Québec) J0T 1W0 ou par courriel au directiongenerale@municipalite-lascension.qc.ca, et ce avant 16h le lundi de la séance.

Donné à L'Ascension, ce 20 avril 2021.

Jacynthe Toupin
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 avril 2021, entre 16 heures et 20 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 20 avril 2021.

Jacynthe Toupin